

Conditions générales de vente et de référencement

La souscription d'un bon de commande emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales, qui s'appliquent quelles que soient les services choisis.

Intelligent Solutions département informatique de la sprl Cinq/Cinq

Siège social – rue du roetaert 122 -1180 Bruxelles

Siège d'exploitation- Rue Bollinckx 241-243 -1190 Bruxelles.

Mission d'Intelligent-solutions

Intelligent Solutions assurera les prestations suivantes :

Etudes, analyse du site du client, analyse de site concurrents, concertation avec le client pour déterminer le secteur visé ainsi qu'une liste de mots-clés à optimiser, optimisation des pages.

Obligation du client

Le client fournira toutes les informations nécessaires à Intelligent Solutions pour lui permettre d'assurer sa mission.

Le client laissera Intelligent Solutions investiguer sur le site sans aucune restriction, il suivra les préconisations fournies par Intelligent Solutions

Le client fournira la liste des mots – clefs qu'il souhaite voir utilisés. Intelligent Solutions vérifiera si ce choix est cohérent.

Prestations : Création de site- Référencement

1) La personne ou la société qui transmet la commande par écrit ou verbalement est considérée comme le client et se porte garante du paiement de la facture, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers. Nos Ventes sont régies par les Conditions Générales détaillées ci-après : sauf si le contrat stipule expressément qu'il est dérogé aux présentes conditions générales, ces conditions seront toujours applicables. Les engagements verbaux pris par nos délégués ne nous engagent qu'après confirmation écrite et dûment signée de la part de l'intelligent -solutions. Les prestations et services est effectuée par nos soins est détaillée dans la proposition

2° Délais

La durée nécessaire pour un référencement par Intelligent Solutions est de minimum 1an.

La maintenance est conclue pour une durée indéterminée. L'ensemble est conclu pour une période minimale de douze mois et prend effet dès l'acceptation par le cocontractant des termes du présent contrat qui lui auront été communiqués lors de la signature. La résiliation du contrat peut avoir lieu à tout moment. Moyennant un préavis de trois mois notifiée par envoi recommandé. Pour toute résiliation durant la période minimale, le client sera redevable d'une indemnité de rupture égale soit à la somme des frais des mensualités des mois restants. Soit égale à la partie des acomptes non versés selon la formule choisie. Toutefois, les parties conviennent qu' Intelligent Solutions pourra mettre fin immédiatement au contrat en cas de retard de paiement.

3° MODALITÉS DE L'INTERVENTION

L'intervention est assurée soit dans les locaux dans nos locaux soit dans les locaux du client. Il appartient au client de mettre à notre disposition les informations, logiciels et matériels nécessaires à notre intervention. En cas de prestations chez le Client, le tarif horaire sera établi Préalablement et prendra en compte la distance entre notre siège d'exploitation et l'adresse du client.

4. RESPONSABILITÉ

Intelligent Solutions est soumis à une obligation de moyen. Le client s'engage à effectuer des sauvegardes régulières de l'environnement dans lequel les prestations seront faites. L'installation des sites Internet est réalisés et effectuée Intelligent Solutions. Le client reconnaît avoir été informé de la nécessité de s'entourer de conseil dans le cadre d'une modification ou d'une nouvelle installation du produit ou site Internet. Le client dégage en conséquence Intelligent Solutions de toute responsabilité pour le cas où il estimerait en modifier lui-même le paramétrage.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Type de service : création, modification, référencement avec ou sans garantie, positionnement de site web, tous projets graphiques : Le prix de l'intervention figure dans la proposition sur le bon de commande. Intelligent Solutions établit une offre avant toute intervention. Intelligent Solutions ne considère comme valablement qu'une commande signée par le client. Un acompte* de 30% est exigé à la signature du bon de commande avant toute intervention. Si le client annule ou ne fourni pas les éléments nécessaires à sa demande d'intervention au-delà d'un délai raisonnable et prévu par la loi Intelligent Solutions se réserve le droit de garder l'acompte de 30%. Un deuxième acompte de 30% sera demandé lorsque le projet aura atteint plus ou moins 50% de sa réalisation. Si les éléments nécessaires afin de pouvoir terminer le projet ne sont pas transmis à Intelligent Solutions malgré les différents emails ou fax ou courriers faisant foi de cette demande par Intelligent Solutions. Intelligent Solutions se réservera le droit de garder ce second acompte et se verra contraint d'arrêter de travailler sur ce projet.

CONDITIONS FINANCIÈRES PARTICULIERES : Si le client a opté pour un paiement mensuel, il n'est pas concerné par les acomptes.

REFERENCEMENT ET GARANTIE

Intelligent Solutions offre un service de référencement performant. Toute commande de ce type de service s'étalera sur une période de minimum une année, étant précisé que le délai ne commencera à courir qu'à partir du 1er jour à partir duquel le site du client apparaît sur une des requêtes choisies. Le travail préalable à la mise en place d'un référencement efficace devra nécessairement s'accomplir hors la période contractuelle minimale d'un an. Dans l'hypothèse où Intelligent Solutions stipulerait dans son offre un délai pour la réalisation du travail préparatoire à un référencement efficace, il est convenu que ce délai n'est donné qu'à titre indicatif et n'ouvrira aucun droit à une quelconque réclamation dans le chef du client.

Paievements (excepté les cas de conditions financières particulières)

Les factures sont payables 30% au comptant lors du démarrage du projet. 30% supplémentaire lorsque le projet est à moitié réalisé et le solde les 40% restant à la livraison. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues majorées d'intérêts prévus par la loi.

Accord de confidentialité : A la demande du client, un accord de confidentialité peut être conclu entre les parties

NON-VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toutes leur force et portée.

LOI ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est soumis à la loi belge. En cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Bruxelles et/ou à la Justice de Paix de Bruxelles, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Toute action en justice du chef de l'inexécution par Intelligent-solutions de son obligation de livraison, en ce compris les griefs de non-conformité ou de vice caché, sera prescrite 6 mois après soit la date de livraison et au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'envoi par le Client d'une lettre mettant en cause Intelligent-solutions. En cas d'action fondée sur les vices cachés, le délai de prescription de 6 mois court à dater de la découverte du vice.